

## REGLEMENT INTERIEUR – C.L.S.H

### HORAIRES

Pendant les vacances scolaires :  
- du Lundi au Vendredi : 7h 30– 18h

### ENFANTS ACCUEILLIS

- Enfants âgés de 3 à 16 ANS

### ENCADREMENT

- éducateurs sportifs – animateurs BAFA
- Animateurs BAFA stagiaires

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Remplir une Fiche d'inscription
- Photocopie des vaccinations
- Prendre connaissance du règlement intérieur

### RESERVATION

La réservation des activités est obligatoire et se fera :

- Directement au centre ou par téléphone :  
N° 02 33 07 44 98

La réservation des repas est obligatoire la veille avant 8 heures.

La réservation des taxis pour se rendre sur les différents sites sportifs se fera 48 heures avant.

### ANNULATION

Sur présentation d'un certificat médical donné dans les 48 heures (Impératif)  
**(Sinon facturation activités +repas)**

### RESPONSABILITE ET ASSURANCE

#### Responsabilité de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est responsable des enfants hors présence parentale, dans les limites géographiques de l'ACM et sur le site des activités extérieures ainsi que dans la limite des horaires de fonctionnement.

Les enfants fréquentant le centre ne seront sous la responsabilité de l'ACM que lorsqu'ils seront présent sur le site et qu'ils auront été confiés à l'équipe pédagogique.

Nous demandons que l'arrivée et le départ des enfants soient signalés à l'équipe (feuille de présence).

Nous vous demandons de signaler tout changement de personne, pour récupérer votre enfant le soir. Si l'enfant doit quitter le centre seul(e), une décharge devra être remplie. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre, sans un accord écrit.

Si un retard quelconque vous empêchait de récupérer votre enfant à l'heure de fermeture, il est impératif de prévenir le centre. (une autorisation exceptionnelle par téléphone ou mail pourra éventuellement être donnée afin de permettre à votre enfant de repartir seul).

#### Assurances

L'association Les petits mousses, gestionnaire, a souscrit une assurance pour l'ensemble des dommages à ses membres et à ses biens pouvant survenir lors de l'exécution de l'ACM.

Celle-ci ne dégage pas les parents de leur propre responsabilité, quand à souscrire une assurance civile pour couvrir les dégâts occasionnés par leur enfants et une assurance individuelle pour chaque enfant couvrant ses activités extrascolaires.

### SUIVI SANITAIRE

#### Vaccinations

Le DTP ou DTPC ou TETRACOQ ou PENTACOQ (seul le DTP est obligatoire).

#### Maladie

Vous voudrez bien nous signaler tout problème médical particulier utile à connaître pour pouvoir assurer un accueil de qualité.

### **Affection légère ne nécessitant pas le repos à domicile :**

Tout médicament ne pourra pas être administré dans l'établissement (préférer des prises le matin et soir)

### **Maladie se déclarant pendant l'accueil :**

Si nécessaire nous faisons appel au médecin de l'enfant ou en cas d'empêchement de sa part, au médecin le plus proche.

### **Etat fébrile supérieur à 38° :**

Pour des raisons évidentes de bien-être et d'éventuelle contagion, nous ne pourrions pas accueillir ni garder l'enfant

### **Maladie contagieuse :**

Une éviction pour éviter la transmission des maladies contagieuses pourra être demandée par votre médecin traitant.

Un certificat médical sera nécessaire pour certaines maladies

### **Incidents et accidents :**

Si l'incident est bénin, l'équipe prodigue à l'enfant les soins basiques et ils sont notifiés par l'assistante sanitaire dans le registre d'infirmerie. Les familles en sont informées le jour même en venant chercher leur enfant.

En cas d'accident grave ou de toute autre urgence nécessitant une Hospitalisation, les parents seront prévenus et le responsable de la structure fait appel au SAMU.

Lors de l'inscription, il sera demandé aux parents ou responsable légal de l'enfant un engagement écrit autorisant le responsable de la structure à prendre toutes les mesures d'urgence.

### **Protocole d'accueil individualisé : PAI**

Si votre enfant suit un traitement médical ou présente un trouble de la santé (allergie, asthme, diabète, épilepsie,.....) il convient de mettre en place un protocole d'accueil individualisé (PAI) en concertation avec l'ensemble des parties (familles, médecins, responsable de la structure). Ce protocole permet de préparer les personnels d'encadrement à la conduite à tenir en cas de nécessité et vise à garantir le bien être de l'enfant au sein de la structure.

Si un PAI est formalisé sur le temps scolaire, une copie de celui-ci, étendu à l'ACM, pourra simplifier la démarche.

### **OBJETS PERSONNELS**

Le centre ne sera pas responsable des objets personnels perdus ou détériorés apportés par votre enfant (jeux ou bijoux)

### **EXCLUSION**

Après concertation avec l'équipe d'encadrement, la direction se réserve le droit de refuser un enfant, pendant une période déterminée si

- celui-ci se refuse de se plier au règlement
- pour des absences répétées, non signalées

### **OBLIGATION DU CENTRE**

- Le centre s'engage à fournir le goûter
- A faciliter l'apprentissage de la vie collective

### **OBLIGATION DES PARENTS**

Nous signaler tous changements d'adresse et de numéro de téléphone  
Nous donner les cartes loisirs CAF, MSA et CAF maritime avant toute inscription  
(Pas d'effet rétroactif sur les facturations)

### **FACTURATION**

Les factures seront présentées tous les 2 Mois et payables de préférence par chèque à l'ordre de :  
*Association « Les Petits Mousses »*

### **SORTIES A LA MER**

Fournir un sac de plage au nom de l'enfant, contenant :

- un maillot de bain
- une serviette de plage
- un chapeau
- de la crème solaire
- un vêtement de pluie

### **PISCINE**

Le déplacement se fera à la piscine de COUTANCES ou Villedieu

L'inscription est obligatoire – un supplément de 4 euros sera demandé

Fournir un sac au nom de l'enfant contenant :

- un maillot de bain
- une serviette de bain
- un bonnet de piscine (obligatoire)
- des brassards gonflés
- Vêtements chauds

### **LE PIQUE NIQUE**

- Les enfants doivent arriver à 10h au CLSH –
- Horaires de la journée : 11h – 18h
- Les pique-niques sont fournis par les parents dans un sac isotherme avec un pain de glace. La mayonnaise est interdite.

### **SPORT**

Les enfants devront se munir d'une paire de basket propre pour les activités sportives à la salle omnisport.

Le 01/01/2015

Le Président

Fournier Roger